



Assemblée générale

Procès-verbal

Rédigé par Benjamin Gingras

25 janvier 2017, 16 h 00
Pavillon Jean-Brillant, salle B-2325

1. Ouverture

L'ASSEMBLÉE CONSTATE L'ATTEINTE DU QUORUM

1.0.1. Que l'on constate l'ouverture de l'assemblée générale

Proposée par Samuel Élie-Lesage

Appuyée par Maryse Meunier

Adopté à l'unanimité

Ouverture à 16h50

1.1. Qu'Élisabeth Béfort-Doucet assure l'animation de l'assemblée et que Benjamin Gingras assure le secrétariat

Proposée par Samuel Élie-Lesage

Appuyée par Maryse Meunier

Adopté à l'unanimité

1.2. Adoption de l'ordre du jour

3.1 Que l'on adopte l'Ordre du jour suivant :

0. Ouverture

1. Procédures

1.1. Animation

1.2. Ordre du jour

1.3. Dépôt d'avis de motion

2. Bilan

3. Traitement des avis de motion

3.1. Avis de motion 1 : Hausse des cotisations

3.2. Avis de motion 2 : Modification des libérations

3.3. Avis de motion 3 : Modification des tâches du ou de la responsable à la mobilisation et du ou de la responsable aux communications

3.4. Avis de motion 4 : Modification du statut de membres du SÉSUM

3.5. Avis de motion 5 : Modification de l'article 66 sur la communauté d'appartenance

4. Finances

5. Plan d'action

6. Fermeture

Proposée par Samuel Élie-Lesage

Appuyée par Jonathan Michaud

Adopté à l'unanimité

1.4. Dépôt d'avis de motion

2. Bilan

2.1.1. Que l'on tienne une présentation de 10 minutes du travail du conseil exécutif suivi d'une période de questions et réponses de 10 minutes.

Proposée par Samuel Élie-Lesage

Appuyée par Brigitte Racine

Adopté à l'unanimité

Sophie Coulombe propose une pause pizza de 10 minutes

Maryse Meunier appuie

Adopté à l'unanimité

3. Traitement des avis de motion

3.1. Avis de motion 1 : Hausse des cotisations

3.1.1. Que l'on traite l'avis de motion suivant, tel que présenté à l'annexe 1 :

« **Considérant que** : l'augmentation des cotisations permettra au SÉSUM de maintenir et de bonifier ses activités syndicales ;

Il est proposé : que l'on remplace le point 1 de l'Annexe B "Le montant de la cotisation totale est fixé à 1,7 %. La part du SÉSUM est de 0,81 % et celle de l'AFPC est de 0,89 %." par "La cotisation totale du SÉSUM est composée d'une cotisation au SÉSUM de 1,62% et d'une cotisation à l'AFPC définie selon les modalités de l'AFPC." »

Proposée par Samuel Élie-Lesage

Appuyée par Brigitte Racine

3.1.1.a. Appel de la décision sur le point d'ordre

Proposé par François Larivière

Rejeté à majorité

3.1.1.b. Proposition de mise en dépôt de l'avis de motion jusqu'à la prochaine Assemblée générale

Proposée par Kevin Kaiser

Appuyée par François Larivière

Rejetée à majorité

De retour sur la proposition principale

Audrey Paquet propose un vote secret pour cette proposition. Que cette modalité prenne fin dès la fin du scrutin. Le vote secret se tiendra séance tenante.

La proposition principale est adoptée à majorité (14 P, 3 C, 3 A)

3.2. Avis de motion 2 : Modification des libérations

3.2.1. Que l'on traite l'avis de motion suivant, tel que présenté à l'annexe 2 :

« **Il est proposé** : Que l'on remplace l'article 1.4 du chapitre 1 de l'annexe C des Statuts et règlements du Syndicat, qui se lit comme suit :

“Le Syndicat fixe une compensation calculée en fonction d'un nombre d'heure par semaine pour chaque poste : Coordination : dix (10) heures; Affaires universitaires : dix (10) heures; Affaires externes : dix (10) heures; Secrétariat-trésorerie : dix (10) heures; Responsable aux relations de travail : dix (10) heures; Responsable à la mobilisation et aux délégué-es : dix (10) heures; Responsable aux communications : dix (10) heures.”

par

“Le Syndicat fixe une compensation de maximum 15 heures par semaine pour chacun des postes.”

Que l'on remplace le mot “mensuellement” aux deux premiers paragraphes de l'article 1.4.2. par “aux deux semaines”. »

Proposée par Samuel-Élie Lesage

Appuyée par François Larivière

Adoptée à majorité

Samuel-Élie Lesage demande la constatation du quorum à 18h34.

La perte de quorum est constatée. L'Assemblée générale est automatiquement levée.